



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
22 AVRIL 2021

Présidence : **Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**

Présents : **60 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **M. Frédéric Waeber
Mme et M. Jacqueline et Gilbert Gremaud
Mme et M. Monique et Daniel Gross
M. Thierry Chevalley**

Scrutateurs : **Monsieur Pierre-Alain Bapst
Monsieur Aurélien Mazzocato**

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée des comptes qui est également la dernière de la législature. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée à la présentation des comptes 2020, à la planification financière, au règlement des finances ainsi qu'à la reprise de la route de quartier En Beauregard.

Le Conseil communal informe que l'assemblée communale se déroule dans le respect des règles d'hygiène préconisées par l'OFSP ainsi que selon le plan de protection qui est affiché à l'entrée de la halle de gym, approuvé par la Préfecture de la Sarine. M. Guillet demande de bien respecter les consignes de OFSP.



Il salue particulièrement la présence de

Madame la Présidente de Paroisse Murielle Sturny,
Messieurs les Conseillers de Paroisse Bernard Peiry, Michel Waeber et Eric Masotti.

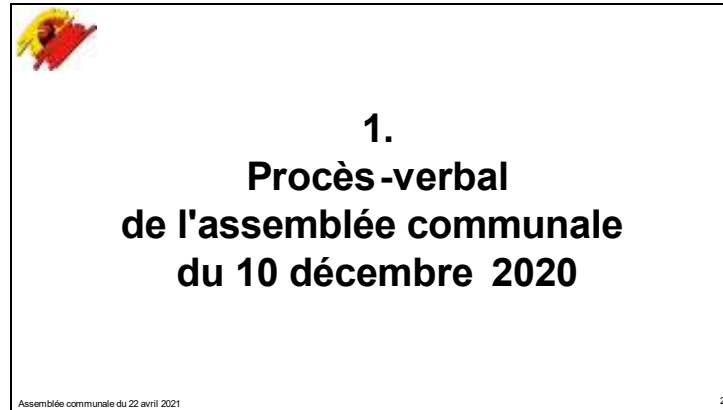
CONVOCATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2020.

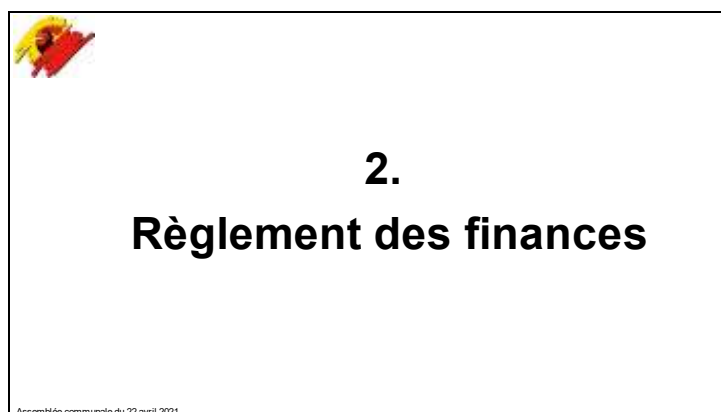


Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2020 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

2. Règlement des finances



M. Vincent Guillet passe au point 2 de l'ordre du jour, Règlement des finances.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal responsable des finances.

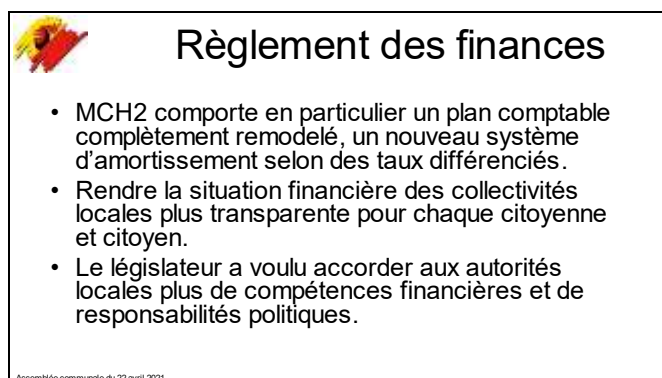
Présentation

Mesdames, Messieurs,

Les finances communales sont actuellement dans la Loi sur les communes (LCo) et dans son règlement d'exécution (REICo).




Depuis le 1er janvier 2021, elles sont dictées par la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) ainsi que l'Ordonnance y relative (OFCO) qui sont entrée en vigueur au premier janvier 2021 et mettent en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2.



MCH2 comporte en particulier un plan comptable complètement remodelé, un nouveau système d'amortissement selon des taux différenciés.

MCH2 rendra la situation financière des collectivités locales plus transparente pour chaque citoyenne et citoyen.

Le législateur a voulu accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilité politiques.




Règlement des finances

- La limite d'activation des investissements, à savoir le seuil qui détermine si un montant doit être porté dans les comptes de résultats (anciennement comptes de fonctionnement) ou dans ceux des investissements
- Il indique également le montant de la compétence financière octroyée au Conseil communal pour engager une dépense nouvelle.

Assemblée communale du 22 avril 2021

Le présent règlement détermine la limite d'activation des investissements, à savoir le seuil qui détermine si un montant doit être porté dans les comptes de résultats (anciennement comptes de fonctionnement) ou dans ceux des investissements

Il indique également le montant de la compétence financière octroyée au Conseil communal pour engager une dépense nouvelle.



Règlement des finances

- **L'art. 3 Limite d'activation des investissements**
- Les investissements sont activés à partir d'un montant de 25'000 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultat.
- Une fois adopté, ce montant, ne peut en principe plus être modifié.
- **Art. 4 Compétences financières du Conseil communal**
- **a) Dépense nouvelle** (art. 33 al. 1 let. a OFCo)
- Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000 francs.

Assemblée communale du 22 avril 2021

L'art. 3 Limite d'activation des investissements

• Les investissements sont activés à partir d'un montant de 25'000 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.


Une fois adopté, ce montant, ne peut en principe plus être modifié.

Art. 4 Compétences financières du Conseil communal

• a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000 francs.

Cet article a été prévu pour permettre au Conseil Communal de faire face à un cas particulier. Par exemple cela aurait permis, cette année, de passer une dépense pour une aide aux citoyens en difficulté suite à la pandémie de Covid. Pour cela il faut aussi que le budget prévoit un poste de divers et imprévus. Dans les faits, cet article sera rarement utilisé car on ne peut pas l'utiliser pour dépasser un autre poste qui lui serait déjà prévu au budget.



Règlement des finances

- Cet article a été prévu pour permettre au Conseil Communal de faire face à un cas particulier. Par exemple cela aurait permis cette année de passer une dépenses pour une aide aux citoyens en difficulté suite à la pandémie de Covid. Pour cela il faut aussi que le budget prévoie un poste de divers et imprévus. Dans les faits, cet article sera rarement utilisé car on ne peut pas l'utiliser pour dépasser un autre poste qui lui serait déjà prévu au budget.

Assemblée communale du 22 avril 2021

Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)


¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 30 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000 francs.

Le crédit additionnel concerne les comptes d'investissements

Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 30 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 50'000 francs.


Le crédit supplémentaire concerne le compte de résultat.



Règlement des finances

- **Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)**
- Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 30 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000 francs.
- Le crédit additionnel concerne les comptes d'investissements.

Assemblée communale du 22 avril 2021



Règlement des finances


- **Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)**
- Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 30 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 50'000 francs.
- Le crédit supplémentaire concerne le compte de résultat.

Assemblée communale du 22 avril 2021

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo).

Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle en matière d'opérations d'acquisitions ou de ventes immobilières jusqu'à un montant de 50'000 francs.

Jusqu'ici la compétence financière du Conseil Communal en matière d'opération immobilière était fixée lors de l'assemblée de reconstitution pour la nouvelle législature. En 2016 elle a été portée à 30'000 francs.




Règlement des finances

- **Art. 8 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo)**
- Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivants :
 - a) Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle en matière d'opérations d'acquisitions ou de ventes immobilières jusqu'à un montant de 50'000 francs.
- Jusqu'ici la compétence financière du Conseil communal en matière d'opérations immobilières était fixée lors de l'assemblée de reconstitution pour la nouvelle législature. En 2016 elle a été portée à 30'000 francs.

Assemblée communale du 22 avril 2021 11

Pour terminer la présentation, j'ajouterai ceci : les limites que le Conseil Communal vous propose ont été soigneusement étudiées. Nous avons consulté le service des communes, la fiduciaire Gefid SA, actuellement en charge du contrôle des finances communales et Monsieur Jeckelmann de la fiduciaire BDO. M. Jeckelmann s'occupe de MCH2 depuis 2008. Il connaît donc parfaitement les enjeux de ce règlement. Nous avons essayé de garder un équilibre entre le contrôle strict du citoyen sur chaque dépense et une certaine liberté d'action qui évitera au Conseil communal de devoir convoquer une assemblée extraordinaire pour un dépassement de minime importance.




Règlement des finances

- Les limites que le Conseil Communal vous propose ont été soigneusement étudiées. Nous avons consulté le Service des communes, la fiduciaire Gefid SA, actuellement en charge du contrôle des finances communales et Monsieur Jeckelmann de la fiduciaire BDO. M. Jeckelmann s'occupe de MCH2 depuis 2008. Il connaît donc parfaitement les enjeux de ce règlement. Nous avons essayé de garder un équilibre entre le contrôle strict du citoyen sur chaque dépense et une certaine liberté d'action qui évitera de devoir convoquer une assemblée extraordinaire pour dépassement de minime importance.

Assemblée communale du 22 avril 2021 12

Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Waeber pour sa présentation.



Rapport de la Commission financière

Assemblée communale du 22 avril 2021 13

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

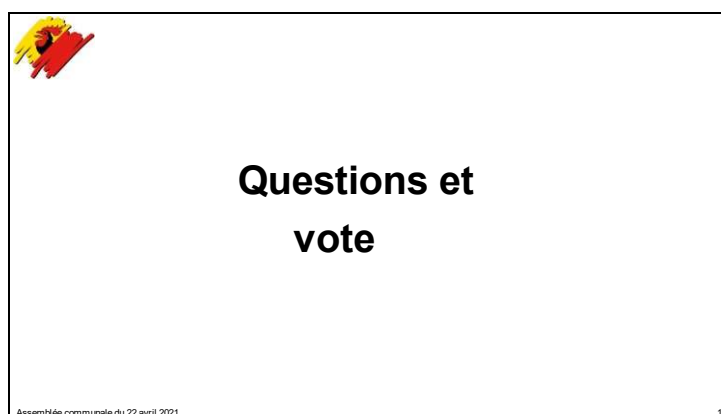
Rapport de la commission financière

Les montants fixés par le Conseil Communal dans le règlement ont été revus par le cabinet d'expertise comptable BDO et sont similaires à d'autres communes de notre taille. Les montants proposés permettront au Conseil Communal d'effectuer leur mission avec toute l'indépendance et la réactivité nécessaire à l'exercice de leur fonction. Toutefois, le règlement n'enlève rien au devoir de justification et de transparence du Conseil Communal. La limite d'activation des investissements de 25'000 francs correspond plus ou moins à la pratique actuelle. Les compétences fixées dans les articles 4, 6, 7 et 8 ont été déterminées afin d'être cohérentes entre elles et permettront au Conseil Communal d'avoir une marge de manœuvre efficace. Les crédits additionnels sur les comptes d'investissement et les crédits supplémentaires sur les comptes de fonctionnement seront toujours expliqués et justifiés, au plus tard :

- après la clôture du projet pour les comptes d'investissement*
- lors de la présentation des comptes annuels pour les comptes de fonctionnement.*

La commission financière donne un préavis favorable pour l'approbation du Règlement des finances.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.



La parole est à l'Assemblée.

Avez-vous des questions au sujet du Règlement des finances ?

Question : aucune

La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.

Vote : Le Règlement des finances est accepté par 60 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

3. Comptes 2020



M. Vincent Guillet passe au point 3 de l'ordre du jour. Pour la présentation de ces comptes, et plus particulièrement des points 3.1 et 3.2, M. Guillet donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal responsable du dicastère des finances.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

3.1. Comptes de fonctionnement

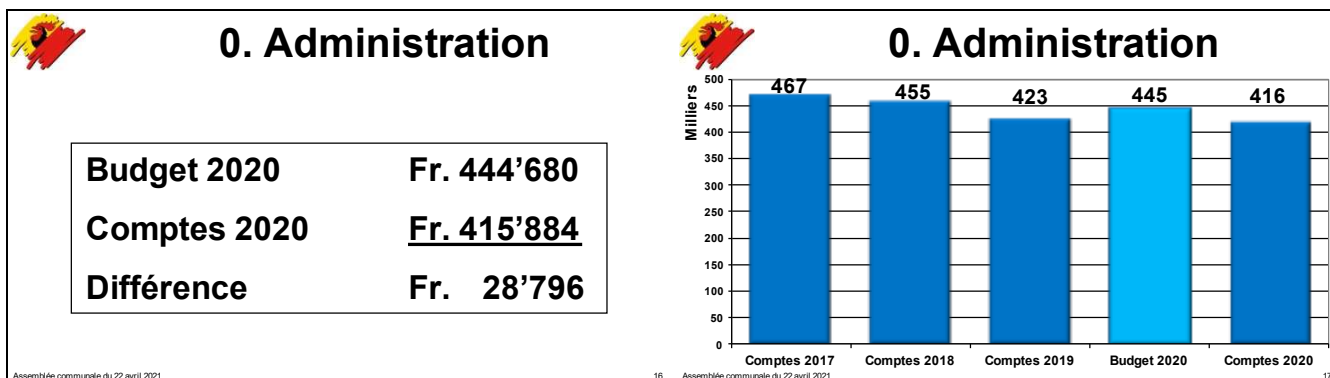
Voici les comptes de fonctionnements de Treyvaux pour 2020.

L'année 2020 a été très fructueuse pour notre Commune. En effet, ils bouclent avec un bénéfice de plus de 800'000 francs avant opérations spéciales. Pour le Conseil Communal, présenter un résultat positif aux comptes est toujours réjouissant. Mais à ce point-là, on se dit qu'on aurait pu travailler différemment. On aurait pu utiliser ces montants d'une autre manière.

Toutefois, ce résultat nous a permis de différer des emprunts et par là même d'économiser 41'000 francs d'intérêts potentiels. Ce résultat ne doit pas non plus nous inciter à trop d'optimisme avec nos rentrées fiscales. La prudence est mère des vertus et la situation de crise que nous traversons en ce moment risque bien d'impacter négativement nos comptes 2021.

Si les soldes d'impôts des années précédentes nous amènent 444'000 francs de plus, les points que je vais lister ci-après expliquent à eux seuls, une bonne partie de ce bonus.

Au total 357'600 francs ajoutés aux 444'000 francs, cela nous mène à 801'600 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
0	ADMINISTRATION	Fr. 429'723.07	Fr. 13'839.35
			Fr. 415'883.72

01.300.00 Traitement et jetons du Conseil communal

Charges : Fr. 50'200.00

Moins de séances que prévu, dû au Covid-19. Economie 7'800 francs.

01.317.00 Dédommagements (déplacement, représentation, ...)

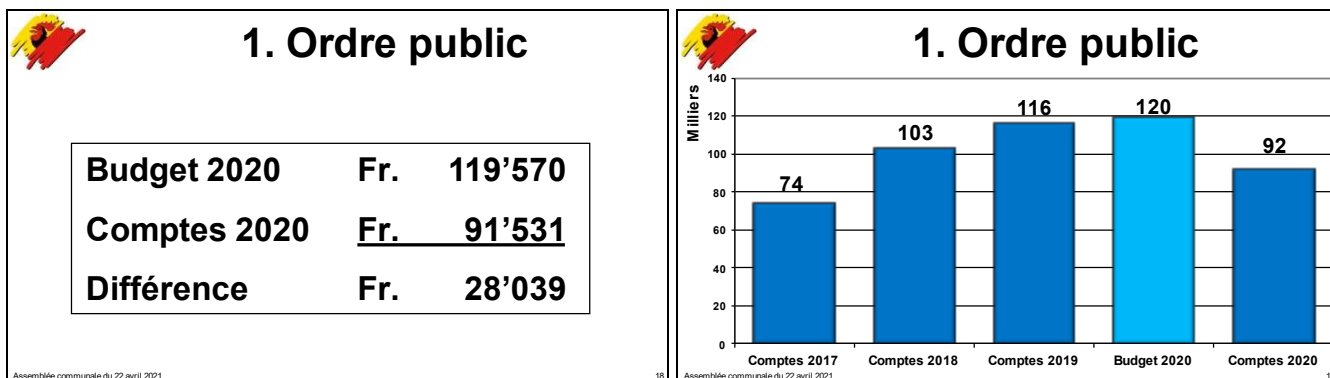
Charges : Fr. 16'656.50

Moins de représentations, dû au Covid. Economie 12'300 francs.

02.317.00 Frais de réception et de délégations

Charges : Fr. 9'394.20

Souper et cadeau des 18 ans pas réalisé en 2020, pas de souper de fin d'année (Covid-19). Economie 5'500 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
1	ORDRE PUBLIC	Fr. 149'381.85	Fr. 57'851.25
			Fr. 91'530.60

12.351.00 Part. Service des Curatelles

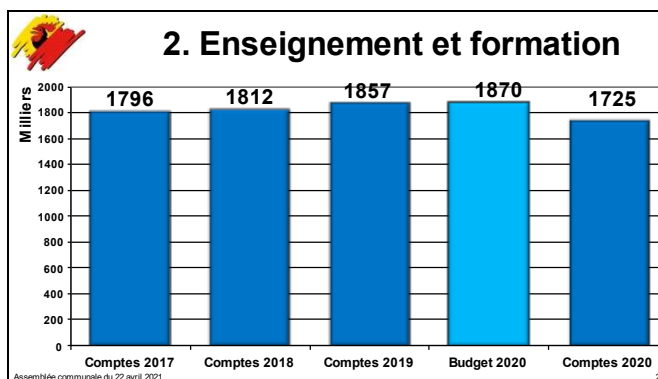
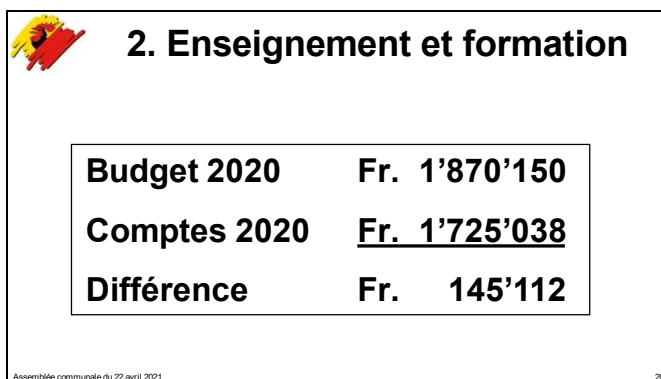
Charges : Fr. 48'710.00

Nouvelle clé de répartition pas prise en compte lors du budget (50 % population, 25 % IPF, 25 % nombre de dossiers). Economie 8'600 francs.

14.352.00 Part. intercommunale CSPi Petite Sarine

Charges : Fr. 58'458.20

Moins de coûts principalement dû aux soldes, année Covid, moins de sapeurs-pompiers aux exercices, presque pas d'interventions. Economie 14'500 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 1'848'112.00	Fr. 123'074.25	Fr. 1'725'037.75

21.310.00 Achat de fournitures scolaires

Charges : Fr. 6'986.65

Matériel scolaire + activités créatrices pris en charge par l'Etat. Economie 26'900 francs.

21.352.01 Part. école du cycle d'orientation

Charges : Fr. 520'116.00

Frais inférieurs que prévus au budget. Economie 20'000 francs.

22.366.00 Contrib. pour cours spéciaux (log/psych)

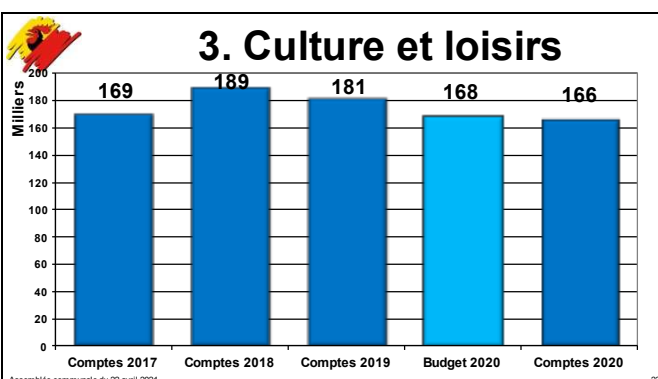
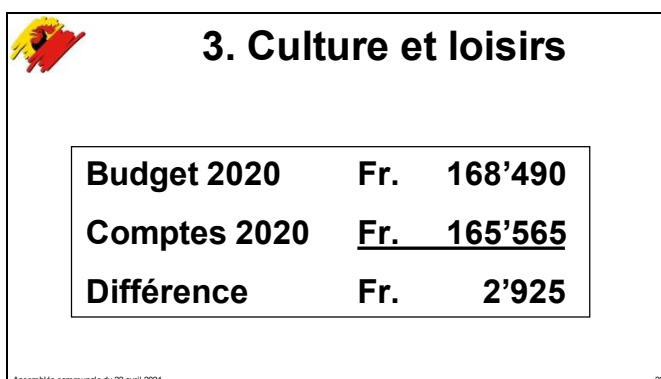
Charges : Fr. 57'314.25

Décompte final 2019 en notre faveur. Economie 27'800 francs.

29.312.00 Frais électricité, chauffage, eau

Charges : Fr. 80'380.00

Diminution due à la météo particulièrement clémente. Economie 11'300 francs.




	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE ET LOISIRS	Fr. 166'718.65	Fr. 1'154.10	Fr. 165'564.55

34.314.01 Entretien halle gymnastique

Charges : Fr. 20'789.90

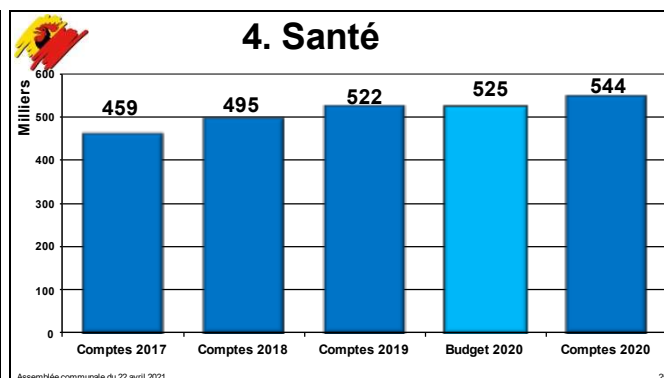
Réparation des stores verticaux – travaux sous garantie – non pris en charge suite à la faillite de Favorol Papaux SA. Charges en plus 7'000 francs.



4. Santé

Budget 2020	Fr. 525'100
Comptes 2020	Fr. <u>544'403</u>
Différence	Fr. -19'303


Assemblée communale du 22 avril 2021



		Charges	Produits	Exc. de charges
4	SANTE	Fr. 554'102.50	Fr. 9'699.35	Fr. 544'403.15

41.351.00 Participation au subventionnement cantonal des soins spéciaux
 Charges : Fr. 259'603.65

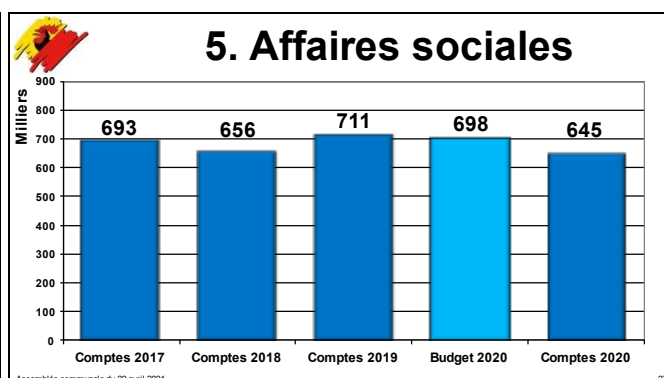
Augmentation de charges liées au Covid. Supplément 22'400 francs.



5. Affaires sociales

Budget 2020	Fr. 698'420
Comptes 2020	Fr. <u>645'443</u>
Différence	Fr. 52'977

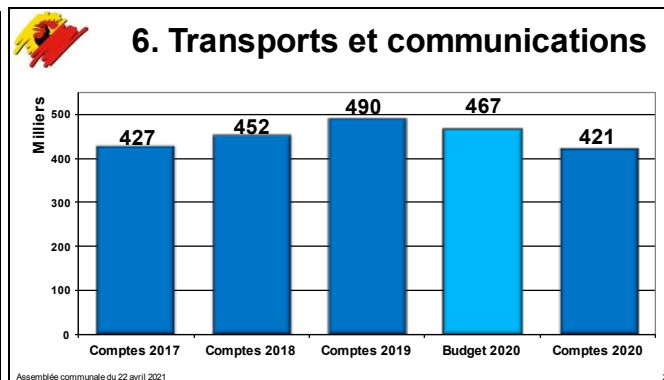
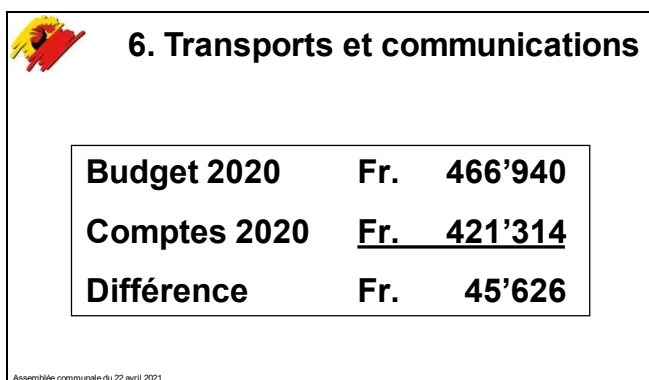
Assemblée communale du 22 avril 2021



		Charges	Produits	Exc. de charges
5	AFFAIRES SOCIALES	Fr. 649'381.54	Fr. 3'938.10	Fr. 645'443.44

58.352.00 Frais d'assistance SSHS
 Charges : Fr. 59'853.44)

Décomptes 2019 en notre faveur, baisse due à des remboursements de dettes sociales (suite à héritage). Economie 56'700 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 440'861.61	Fr. 19'547.80	Fr. 421'313.81

62.314.01 Déblaiement, sablage, protection hivernale

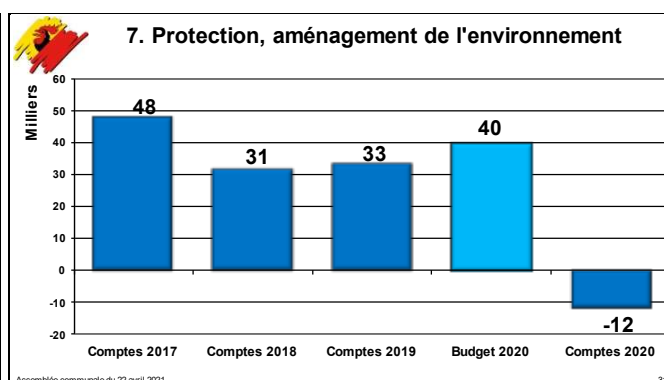
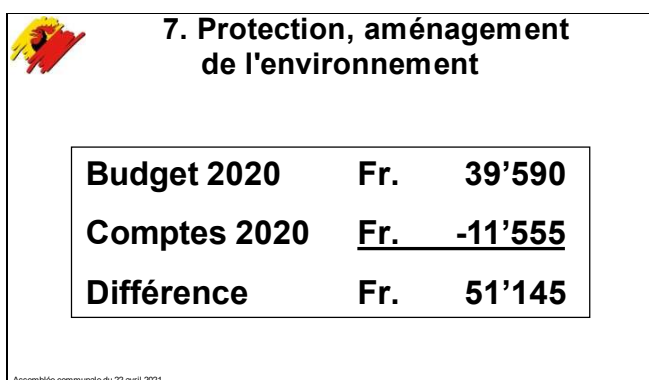
Charges: Fr. 24'980.86

Diminution due à la météo particulièrement clémente. Economie 25'000 francs.

62.390.01 Imputation interne, intérêts bancaires

Charges: Fr. 125'690.00

Amortissement pour la route de Frontin, report d'une année. Economie 9'100 francs.



	Charges	Produits	Exc. de produits
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 670'513.15	Fr. 697'236.90	Fr. 26'723.75

70.313.01 Achat d'eau du GAME (Groupement d'adduction du Mouret et environs)

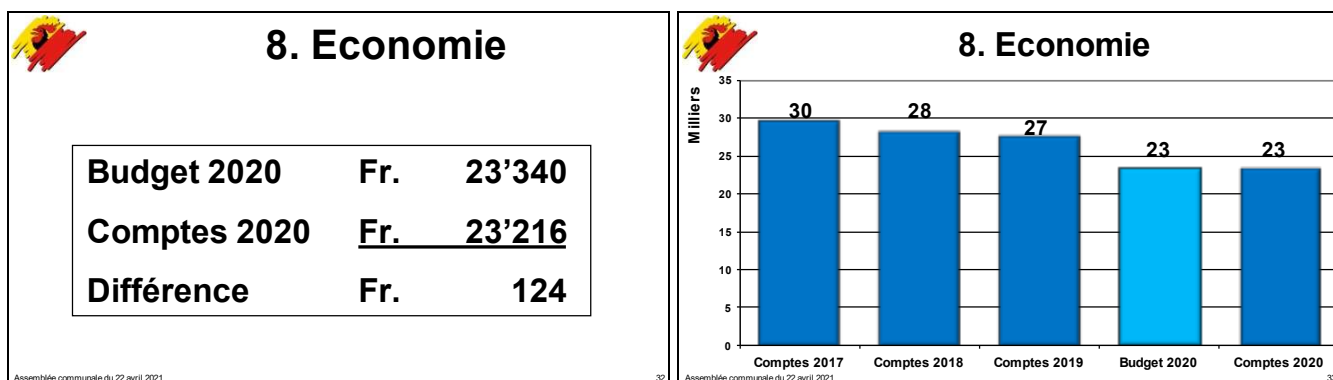
Charges: Fr. 33'830.00

Plu d'achat d'eau potable achetée que budgétisée. Supplément 15'800 francs.

75.314.01 Entretien des ouvrages et endiguements

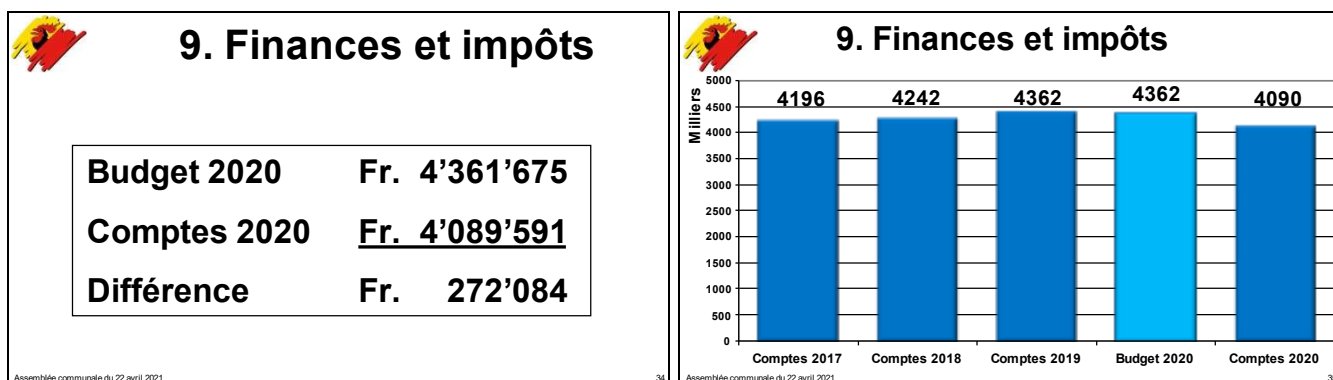
Charges: Fr. 293.75

Suite aux travaux au ruisseau des Arbagnys, une subvention nous a été octroyée rétroactivement.



	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 23'216.25	Fr. 0.00	Fr. 23'216.25

Ce chapitre est très court et très stable.
Rien de particulier à signaler.



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 2'162'205.02	Fr. 6'251'796.20	Fr. 4'089'591.18

90.400.04 Impôts sur les prestations en capital

Produits : Fr. 107'059.10

Position non prévisible – retraits liés au 2^e et 3^e piliers. Bonus 57'000 francs.

940.322.00 Intérêts des dettes

Charges : Fr. 64'334.73

Divers emprunts pas encore demandés. Economie 41'000 francs.

940.330.00 Amortissements obligatoires

Charges : Fr. 412'630.00

Report d'une année pour les investissements suivants : Assainissement eaux claires et eaux usées En Beauregard, Route de Frontin suite aux travaux En Beauregard, Assainissement des eaux claires et passage du ruisseau à la Route du Barrage. Economie 39'100 francs.

Au vu des comptes, nous avons procédé à quelques opérations spéciales.

99.332.00 Amortissements supplémentaires


Charges : Fr. 223'352.55

90.319.03 Augmentation de la provision pour perte sur débiteurs impôts de 125'000 francs à 150'000 francs.

Charges : Fr. 25'000.00

99.382.04 Attribution à la réserve libre pour investissements futurs


Charges : Fr. 500'000.00

 Comptes de fonctionnement		
	Charges	Produits
Totalisation avant opérations spéciales	6'361'032.29	7'178'137.30
Amortissements supplémentaires	223'352.55	
Augmentation de l'attribution à la provision pour pertes sur débiteurs impôts	25'000.00	
Attribution à la réserve libre	500'000.00	
Résultat publié (bénéfice)	68'752.46	
Totalisation	7'178'137.30	7'178'137.30

Assemblée communale du 22 avril 2021 36

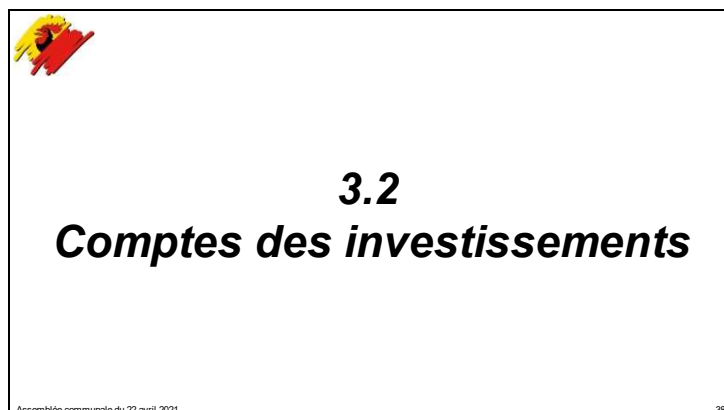
L'exercice boucle avec un bénéfice de **68'752.46**

TOTALISATION 7'178'137.30 7'178'137.30

 Comptes de fonctionnement		
Total des revenus	Fr.	7'178'137.30
Total des charges	Fr.	<u>7'109'384.84</u>
Excédent de revenus	Fr.	68'752.46

Assemblée communale du 22 avril 2021 37

	Charges	Produits	Exc. de produits
TOTALISATION	Fr. 7'109'384.84	Fr. 7'178'137.30	Fr. 68'752.46

3.2. Comptes des investissements

M. Waeber ne cite que les plus importants :

	Charges	Produits
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 789'629.40	Fr. 12'500.00

62.501.35 Réfection routes privées AF – 4^e étape
Charges : Fr. 455'866.85

	Charges	Produits
7 PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 653'650.85	Fr. 147'614.60

70.501.09 Alimentation EP secteur Ecorcheventres – début des travaux
Charges : Fr. 23'741.25

70.501.34 Démolition ancien réservoir du Bugnon
Charges : Fr. 42'652.80

71.501.11 Assainissement EU et EC En Beauregard – suite des travaux de 2019
Charges : Fr. 227'888.05

75.501.01 Assainissement du ruisseau du Pontet – suite des travaux de 2019
Charges : Fr. 216'991.00


	Charges	Produits
8 ECONOMIE	Fr. 110'860.95	Fr. 39'000.00

810.501.05 Desserte forestière de la Perrausa
Charges : Fr. 110'860.95

	Charges	Produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 319'992.30	Fr. 1'675'018.90

942.503.06 Réaffectation du bureau administratif en studio
Charges : Fr. 35'332.15

TOTALISATION	Fr. 1'589'473.35	Fr. 119'114.60
Excédent de charges d'investissements		Fr. 1'390'358.75
SOMMES EGALES	Fr. 1'589'473.35	Fr. 1'589'473.35



Comptes des investissements

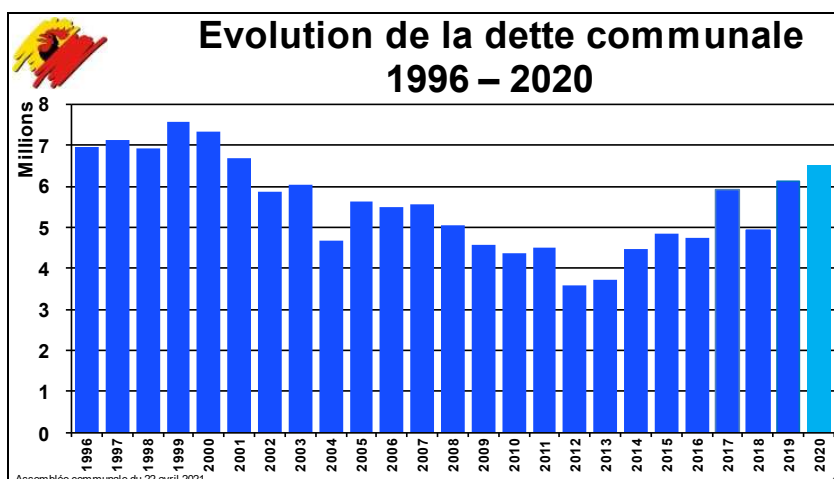
Total des revenus	Fr. 199'114.60
Total des charges	<u>Fr. 1'589'473.35</u>
Excédent de charges	Fr. 1'390'358.75

Assemblée communale du 22 avril 2021 39

Evolution de la dette communale

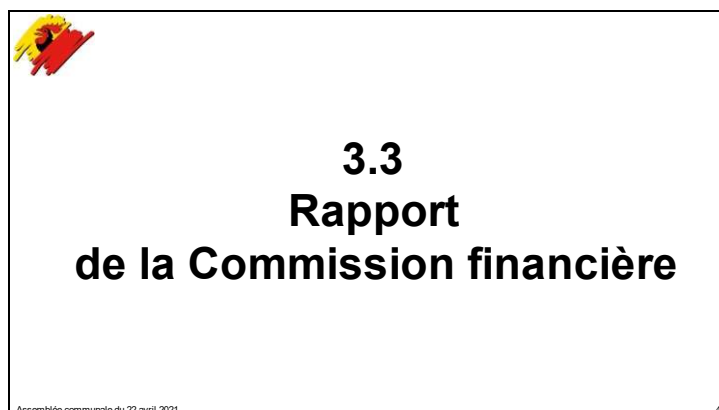
Dette nette 2020 est en augmentation par rapport à 2019. C'est 691'963 francs de plus.

Dette nette au 31.12.2020	6'499'868
Dette nette par habitant (1483 habitants)	4'383



Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Waeber pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 29 mars 2021 pour examiner le contrôle des comptes 2020. Nous avons reçu de M. David Vesly de la société fiduciaire Gefid SA, le rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. La comptabilité et les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. La révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Le rapport établi le 29 mars 2021 est sans réserve, ni remarque particulière. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires auprès des représentants du Conseil Communal et de l'Administration Communale. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de MM. Guillet – Syndic, et Waeber – Responsable des Finances, ainsi que de Mmes Minguely – Caissière Communale et Roulin – Perceptrice des impôts. Il ressort des comptes un magnifique excédent de revenus d'environ 817'000.-. Le Conseil Communal a décidé de procéder à des attributions extraordinaires, soit :

1. plusieurs amortissements supplémentaires de 223'000.-
2. une attribution à la réserve libre de 500'000.-
3. une augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs de 25'000.-

Le résultat après ces attributions est de CHF 68'752.46.

La Commission financière relève les points suivants :

- Les charges sous la gestion directe du Conseil Communal sont maîtrisées et sont inférieures d'environ 216'000.- au budget, réparties principalement sur les chapitres administration, enseignement, transport et protection de l'environnement.
- Les charges liées qui ne sont pas sous la gestion directe du Conseil Communal sont inférieures d'environ 119'000.- au budget annoncé. Ceci est dû principalement à des décomptes finaux positifs dans le secteur de l'enseignement et des affaires sociales. Ces décomptes varient d'une année à l'autre ne peuvent pas être anticipés.
- Les rentrées fiscales sont supérieures aux estimations pour environ 459'000.-. Ce résultat est principalement lié aux taxations 2018 supérieures aux montants prévus. Il est à noter que l'estimation des impôts dans les budgets est faite de manière prudente, sur la base des prévisions du service cantonal des contributions. La Commission financière pense que ce résultat exceptionnel devrait bénéficier ou servir au bien de tous les citoyens. Cependant nous recommandons de rester prudent. Nous ne connaissons pas encore tous les effets de la révision fiscale entrée en vigueur en 2020 et particulièrement ses effets sur la péréquation financière, ni ne connaissons les effets de la COVID-19 sur notre économie.

Selon l'appréciation de la fiduciaire Gefid SA et sur la base des vérifications effectuées, celle-ci recommande l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis. La commission financière, à l'unanimité de ses membres présents, se joint à l'avis de la fiduciaire et recommande à l'assemblée de les approuver.

La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour la très bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Nous remercions également Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière

La parole est à l'assemblée.



Au sujet des **comptes de fonctionnement ou d'investissement**

Questions :

M. Dominique Freymond

félicite le Conseil communal pour la bonne gestion des comptes car même si le bénéfice publié est de 68'000 francs c'est en réalité un bénéfice de 817'000 francs qui est dégagé, ce qui est une somme considérable. Le Conseil communal gère ceci de manière conservatrice pour essayer d'avoir des réserves, donc il trouve cela excellent.

M. Freymond a juste deux questions de clarification :

En ce qui concerne les revenus supplémentaires concernant les impôts de 444'000 francs, il est indiqué « impôt sur le revenu des années précédentes ». Est-ce lié à un problème de taxation ? C'est-à-dire que la taxation a été revue et qu'on ne pouvait pas le planifier ? car il constate que ces montants n'étaient pas du tout dans le budget.

M. Jean-Joseph Waeber

répond que le Conseil communal se base sur la statistique du Service cantonal des contributions pour établir son budget. Certaines taxations arrivent parfois après le bouclage et cela ne correspond plus aux montants annoncés par le SCC lors du budget. Elles sont donc ensuite comptabilisées dans les « impôts sur le revenu des années précédentes ». Cette différence dépend du nombre de contribuables taxés au moment du bouclage.

M. Dominique Freymond


revient au chapitre 7 sur la question des eaux. Il y avait un budget qui était extrêmement élevé, à la fois dans les revenus et les charges, avec notamment 600'000 francs qui étaient prévus pour des corrections du ruisseau et en réalité, le Conseil communal a dépensé très peu. Est-ce que cela veut dire que ces projets sont décalés dans le temps ? Ou bien est-ce que ces travaux ont coûté bien moins cher que prévu ?

M. Jean-Joseph Waeber

répond que dans le chapitre des eaux, nous avons toujours une réserve qui permet de faire face aux dépenses supplémentaires et c'est un compte qui doit s'équilibrer. D'autre part, nous avons également des subventionnements qui sont arrivés rétroactivement et qui gonflent un peu les produits dans ce chapitre-là.


- M. Dominique Freymond** remarque qu'il était prévu 950'000 francs au budget et en réalité nous avons dépensé env. 20'000 francs. Il se demandait s'il y avait eu des changements importants
- M. Vincent Guillet** certains travaux n'ont pas été réalisés en 2020, certains ont été repoussés.
- M. Dominique Freymond** demande si on retrouvera alors ces montants dans les budgets suivants ?
- M. Vincent Guillet** répond que oui.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Guillet passe aux votes des comptes de fonctionnement et d'investissement. Pour ces deux points, il précise qu'il s'agit de donner décharge des comptes au Conseil communal, par conséquent le Conseil ne vote pas.

 Comptes de fonctionnement	
vote	
Total des revenus	Fr. 7'178'137.30
Total des charges	<u>Fr. 7'109'384.84</u>
Excédent de revenus	Fr. 68'752.46

Assemblée communale du 22 avril 2021 43

Vote : Les comptes de fonctionnement 2020 sont acceptés par 48 oui, contre 0 non, 0 abstention.

 Comptes des investissements	
vote	
Total des revenus	Fr. 199'114.60
Total des charges	<u>Fr. 1'589'473.35</u>
Excédent de charges	Fr. 1'390'358.75

Assemblée communale du 22 avril 2021 44

Vote : Les comptes d'investissement 2020 sont acceptés par 48 oui, contre 0 non, 0 abstention.

M. Guillet remercie l'assemblée pour l'approbation des comptes 2020 et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et à son administration.

4. Planification financière 2021 à 2025



M. Vincent Guillet rappelle qu'un plan financier est une projection et une estimation des charges et des produits pour une période déterminée. Au niveau communal, il sert surtout à prévoir des investissements et les conséquences de ceux-ci sur les charges annuelles d'amortissement et d'intérêts. M. Guillet rappelle que l'assemblée ne vote pas le plan financier, elle en prend simplement acte.

Pour la présentation du plan financier pour les années de 2021 à 2025, il passe la parole à M. Jean-Joseph Waeber, responsable du dicastère des finances.

Présentation

Dans la planification financière 2021 – 2025, il a été tenu compte des intérêts bancaires de 2%. Les rentrées fiscales augmentent de 2 % par an, selon notre projection, afin de tenir compte de l'arrivée de nouveaux habitants en particulier dans la nouvelle zone à bâtir de Beauregard.

En 2022, le montant de 180'000 francs figure dans les revenus. C'est le prélèvement sur la réserve pour la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, réserve constituée grâce au bon résultat des comptes 2019. Cette réserve nous permettra de surmonter l'augmentation des charges sociales induites par l'assainissement de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg. En observant la courbe des charges, on voit qu'elle augmente en 2022. C'est cette charge de 180'000 francs. Elle induit également une baisse de notre capacité d'autofinancement pour cette année-là.

Une chose qui va nous fausser les prévisions de notre planification, c'est bien sûr, la crise de la pandémie actuelle. Et ça, nous vous l'annonçons déjà lors de la planification 2020- 2024. Mais dans quelle ampleur et pour combien de temps, nous n'en savons toujours rien.

Comme vous pourrez le constater, le Conseil communal prévoit la poursuite des investissements concernant les routes et les bâtiments communaux. Pour 2021 toutefois, hormis l'achat et la rénovation des locaux de la poste, les investissements ne comprennent que des reports.

Voici la liste des investissements prévus pour la période 2021 à 2025 :




Liste des projets

2021 - Estimation : 219'320. -

Report: Alimentation EP secteur Ecorcheventres
Report: Mise à ciel ouvert ruisseau des Arbagnys ./ Subvention 72%
Report: Réfection des routes communales AF 4e étape
Report: ./ Subvention routes AF4 + AF3
Report: Assainissement du ruisseau du Pontet
Report: ./ Subvention ruisseau du Pontet
Taxes de raccordement EP+EU
Report nouveau 2020 - achat locaux Poste

Total dépenses d'investissement 2021: 1'150'000.-
Total recettes d'investissement 2021: 930'680.-

Assemblée communale du 22 avril 2021 46



Liste des projets


2022 - Estimation : 1'650'000.-

Réfection du bâtiment UST de la Perrausa
Route Treyvaux-Arconciel

2023 - Estimation: 593'754.-

Solde routes AF Vers -St-Pierre et Le Moulin
./ Subventions routes AF et participation des privés
Route Vers -St-Pierre secteur église, Prassasson

Assemblée communale du 22 avril 2021 47



Liste des projets

2024 - Estimation : 600'000.-

Halle de gym: réfection toiture, sanitaire et divers

2025 - Estimation : 500'000.-

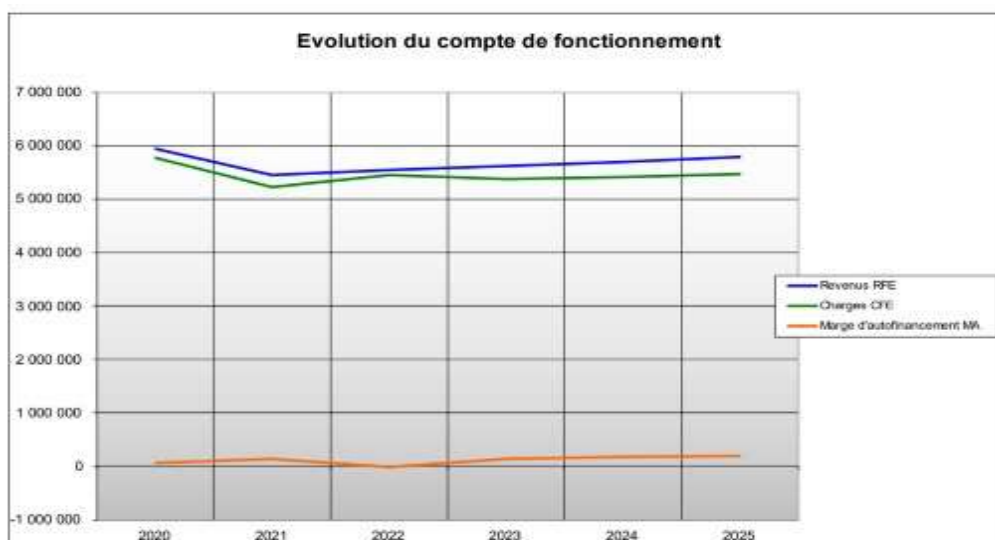
Parking sous l'église

Assemblée communale du 22 avril 2021 48

Le tableau de l'évolution du compte de fonctionnement est très intéressant. Après les chiffres de 2020 qui, comme nous l'avons vu aux comptes, planent à un très haut niveau, les chiffres de 2021, qui se basent sur un budget que nous avons voulu prudent, redescendent quelque peu. La ligne verte des charges ne dépasse jamais la ligne bleue des revenus si bien que la ligne orange de notre marge d'autofinancement reste positive tout au long de la période. Nous voyons donc que malgré la charge des derniers investissements, notamment la déchetterie, le local édilitaire et la route d'accès, les nouveaux investissements prévus pourront se réaliser sans que la marge d'autofinancement ne s'effondre au fil des ans.



Evolution des comptes de fonctionnement



Assemblée communale du 22 avril 2021

49

Merci pour votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Jean-Joseph Waeber pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière.



Rapport de la commission financière

MM. Guillet et Waeber ainsi que Mmes Minguely et Roulin nous ont informés et donnés les détails de la planification financière 2021–2025. Les hypothèses d'évolution définies pour l'élaboration du plan financier nous paraissent pertinentes. Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises. La commission financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail. Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues de la Commission Financière, Mme Jacqueline Perler, MM Julien Bianchi, Raphaël Roulin et Jean-Paul Sallin pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance. J'aimerais particulièrement remercier Mme Jacqueline Perler pour ses 15 années au sein de la Commission Financière et M. Waeber pour son engagement et la très bonne collaboration que nous avons pu entretenir.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière. Il le remercie, ainsi que les membres de la Commission pour leur engagement, leur disponibilité et l'attention qu'ils portent à l'analyse des comptes et des investissements communaux.

La parole est à l'Assemblée.



Question :

M. Dominique Freymond

remarque que c'est une planification très conservatrice avec un taux de 2 % sur les prêts bancaires - alors qu'ils sont effectivement beaucoup plus bas - mais est-ce que cette planification part du principe que ce sera le même taux d'imposition pour les années à venir ou est-ce que des changements sont prévus ?

M. Jean-Joseph Waeber

dans la planification financière on ne parle pas vraiment du taux d'imposition car celui-ci est plutôt fixé lors de l'établissement des budgets. Dans la planification financière, les rentrées fiscales sont estimées par le Service cantonal des contributions. Ils prévoient une augmentation de 2 % chaque année, ce qui est déjà pas mal. Ceci est également adapté en fonction du nombre d'habitants qui est, on l'espère, toujours un peu à la hausse.

M. Dominique Freymond

comprend alors que le montant repris dans la planification pour la masse fiscale sans changement du taux d'imposition, donc c'est une approche plutôt conservatrice qui est tout à fait correcte.

M. Jean-Joseph Waeber

répond par l'affirmative

M. Vincent Guillet

confirme que c'est une approche prudente.

M. François Kolly

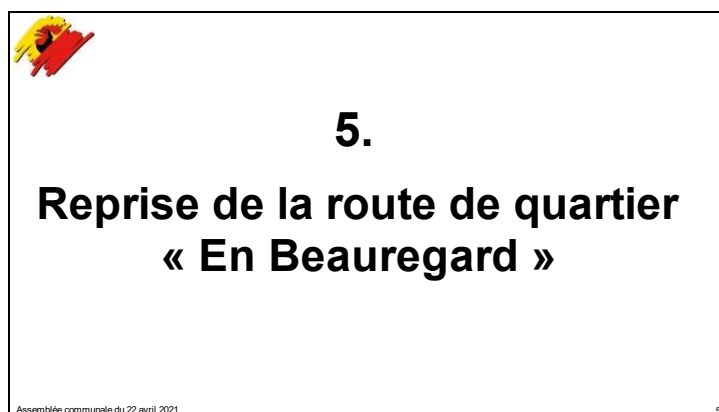
demande quelle est la capacité maximale de nos infrastructures scolaires. Il remarque qu'on compte toujours sur une augmentation de la population, est-ce qu'on a toujours la possibilité d'accueillir plus d'enfants, ou est-ce qu'on ne devrait pas le planifier financièrement ?

M. Vincent Guillet

rappelle que notre PAL prévoit que la Commune peut absorber jusqu'à 1700 à 1800 habitants. Les infrastructures devraient nous permettre de le garantir. On est aujourd'hui à 1483 habitants, on a encore une marge assez confortable par rapport aux habitations qui vont se construire encore. Il rappelle que nous avons ainsi pu dernièrement confirmer le maintien de notre cercle scolaire. On ne devrait pas avoir besoin de prévoir d'autres choses pour ces prochaines années.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée prend acte du plan financier 2021 à 2025.

5. Reprise de la route de quartier « En Beauregard »



M. Vincent Guillet passe au point 5 de l'ordre du jour reprise de la route de quartier En Beauregard. Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. Frédéric Peiry responsable des routes.

Présentation


Mesdames, Messieurs,

Lors de l'établissement du Plan d'aménagement de détail (PAD) « En Beauregard », JPF Immobilier SA, propriétaire des parcelles 2962 et 2964 du Registre Foncier de la Commune de Treyvaux, a souhaité connaître les conditions de reprise par la Commune de la route de quartier « En Beauregard ».



Les conditions suivantes devaient être remplies :

- Convention passée avec la Commune avant le début des travaux
- Largeur de la route d'au moins 4,5 m avec accotement de 0,5 m de chaque côté de la route
- Route bornée et inscrite au cadastre
- Evacuation des eaux de pluie (canalisation)
- Les bordures seront posées en pavé
- Elle sera équipée de l'éclairage public

 **Reprise de la route de quartier
« En Beauregard »**

Les conditions suivantes devaient être remplies :

- Convention passée avec la Commune avant le début des travaux
- Largeur de la route d'au moins 4,5 m avec accotement de 0,5 m de chaque côté de la route
- La route sera bornée et inscrite au cadastre
- Evacuation des eaux de pluie (canalisations)
- Les bordures seront posées en pavé
- La route sera équipée de l'éclairage public

Assemblée communale du 22 avril 2021 54

En contrepartie, la Commune s'engageait à reprendre ces équipements et à en assurer l'entretien futur, sous condition d'approbation de l'assemblée communale.

Le Conseil communal avait également ajouté une condition dans la convention de reprise afin que JPF Immobilier SA dépose les demandes de permis de construire de 11 villas au printemps 2020. La réalisation de ces nouvelles constructions devra débuter dès réception du permis de construire.

Le Covid a quelque peu retardé le dépôt de ces demandes de permis mais les dossiers sont aujourd'hui en traitement auprès du canton et les permis de construire devraient être délivrés prochainement. Cette condition est donc remplie.


 **Reprise de la route de quartier
« En Beauregard »**



Assemblée communale du 22 avril 2021 55

La route de quartier « En Beauregard » étant maintenant construite. Elle mesure 400 mètres. Par accord par convention, la Commune de Treyvaux s'est engagée à reprendre cette route ainsi que ses équipements et en assurer l'entretien futur. Les équipements comprennent :

- Une route de quartier
- Un escalier
- Des canalisations eaux claires
- Un bassin de rétention pour les eaux de la route
- Des canalisations eaux usées
- Des conduites d'eau potable et les hydrantes
- Des conduites électriques
- Un éclairage public




**Reprise de la route de quartier
« En Beauregard »**

Les équipements comprennent :

- Une route de quartier
- Un escalier
- Des canalisations eaux claires
- Un bassin de rétention pour les eaux de la route
- Des canalisations eaux usées
- Des conduites d'eau potable
- Des conduites électriques
- Un éclairage public

Assemblée communale du 22 avril 2021

En ce qui concerne les canalisations, une vision par caméra sera effectuée, et tout défaut constaté sera à la charge de JPF Immobilier SA. A court terme, il n'y a aucun frais pour la Commune. A moyen et long terme, la Commune devra assurer l'entretien de ces infrastructures.



**Reprise de la route de quartier
« En Beauregard »**

- En ce qui concerne les canalisations, une vision par caméra sera effectuée, et tout défaut constaté sera à la charge de JPF Immobilier SA.
- Pas de coût à court terme
- A long terme, les frais d'entretien seront à la charge de la commune
- Le tapis de la route, à la charge de JPF Immobilier SA, sera exécuté à la convenance des parties. Tous les frais inhérents au transfert de propriété du nouvel article sont à la charge de JPF Immobilier SA.

Assemblée communale du 22 avril 2021

JPF Immobilier SA remettra gratuitement et sans contrepartie à la Commune de Treyvaux la surface de la route et de ses accotements, soit la totalité du nouvel article l'article 2962 RF Treyvaux.


A la reprise des infrastructures, la Commune en assurera dès lors l'entretien. Le tapis de la route, à la charge de JPF Immobilier SA, sera exécuté à la convenance des parties.

Tous les frais inhérents au transfert de propriété du nouvel article 2962 (route) du Registre foncier de la Commune de Treyvaux sont à la charge de JPF Immobilier SA.

Je vous remercie de votre attention.

M. Guillet remercie M. Peiry pour sa présentation.

La parole est à l'Assemblée.



**Reprise de la route de quartier
« En Beauregard »**

Questions et vote

Assemblée communale du 22 avril 2021

Avez-vous des questions au sujet de la reprise de la route de quartier En Beauregard ?

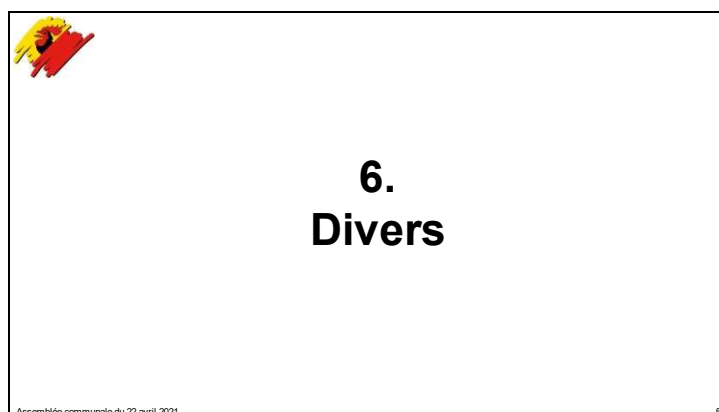
Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.

Vote : **La reprise de la route de quartier En Beauregard est acceptée par 60 oui, 0 non, 0 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

6. Divers

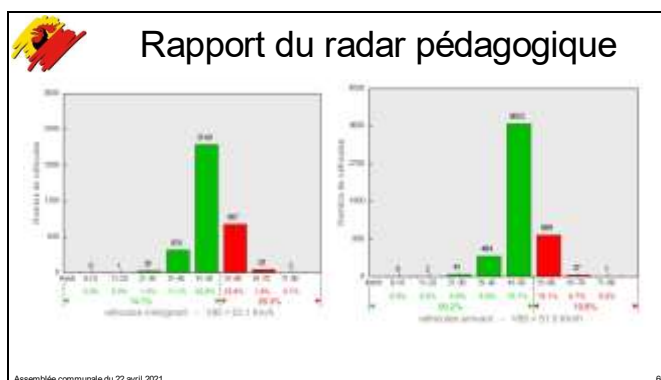


M. Vincent Guillet passe au point 6, les divers.

Le Conseil communal informe l'assemblée que depuis une semaine nous avons acquis un radar pédagogique, ce radar sera déplacé sur les différentes routes communales, ceci dans le but de se rendre compte du nombre de véhicule et de leur vitesse.

Il sera déplacé régulièrement dans les quartiers.

M. Guillet commente les rapports :



Le Conseil en a terminé avec ses présentations et informations, M. Guillet donne la parole à l'Assemblée.

Question :

Mme Marie-Thérèse Biemann

demande s'il est prévu de l'installer sur la Route de Pont-la-Ville ?

M. Vincent Guillet

confirme que oui.

Question :

Mme Marie-Thérèse Biemann

remercie le Conseil communal pour l'enquête qui a été organisée auprès des personnes âgées. Elle ne se souvient plus si c'est une initiative communale ou cantonale

M. Vincent Guillet

informe que c'est pour répondre aux objectifs de la politique Senior + et devra déterminer un concept communal. Il était donc nécessaire de faire une enquête sur les besoins et les attentes des personnes âgées.

Mme Marie-Thérèse Biemann

trouve que c'est une excellente initiative, surtout dans cette période où certaines personnes se sont senties isolées, elle trouve que c'est une enveloppe qui leur a fait plaisir. Elle remercie le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet remercie toutes et tous pour leur participation à cette assemblée.



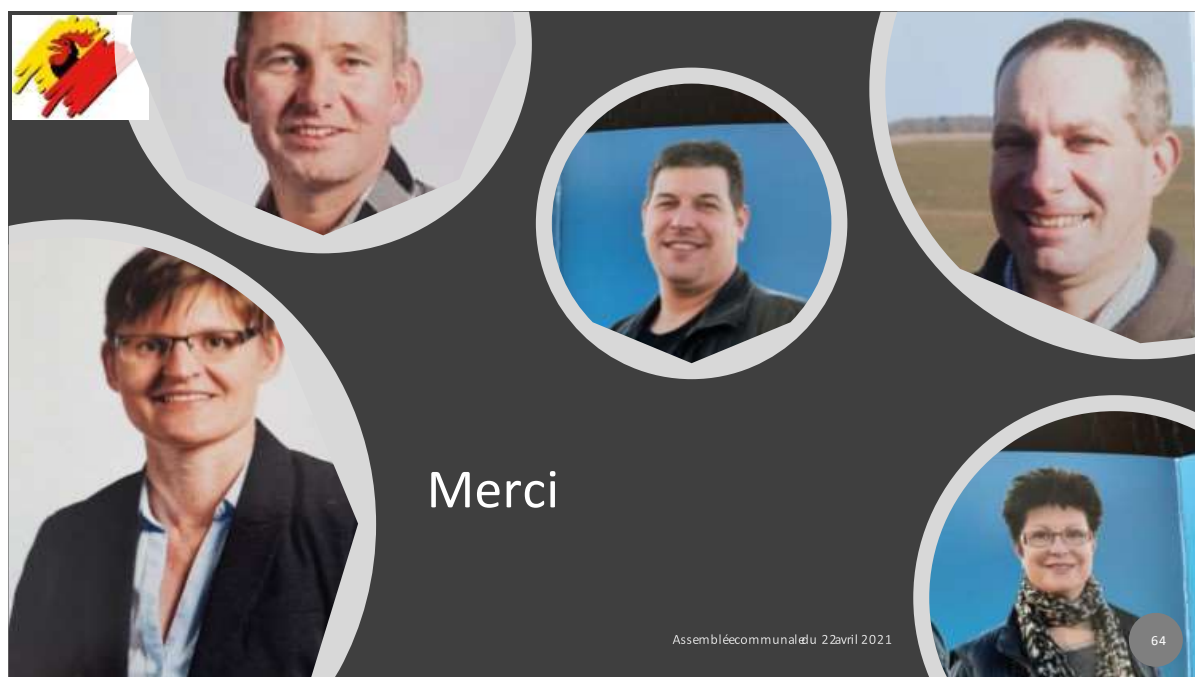
Cette dernière assemblée de la législature est l'occasion de faire un bilan des activités du Conseil. A l'énumération de travaux réalisés durant cette législature, force est de constater que le Conseil n'a pas chômé. Pour illustrer ces propos, M. Guillet se permet de rappeler quelques réalisations effectuées durant ces cinq dernières années.



Plusieurs routes privées et communales ont été refaites, en collaboration avec les Améliorations foncières (AF). La piste forestière de la Perrausa. Au niveau des bâtiments, nous avons transformé le bâtiment de l'hoirie Dousse appelé maintenant La Treyjoyeuse, où se trouvent l'Accueil extrascolaire ainsi que la bibliothèque et en-dessus, nous avons réalisé 4 appartements. Le local du feu a également été transformé pour notre corps des sapeurs-pompiers du CSPi Petite-Sarine. Un des gros chantiers de notre législature a été la construction de la déchetterie avec le bâtiment édilitaire équipé d'un silo à sel 100 m³ et la création de places de parc pour le centre de sport de la Perrausa. Pour le dicastère de l'eau, nous avons réalisé un grand bassin de rétention à Pratzey, à côté de la scierie Yerly, dans le but de sortir la zone de la scierie des zones de dangers naturels. Plusieurs règlements communaux ont été approuvés. Des investissements importants ont été consentis pour l'assainissement des nouveaux quartiers de villas au Trepalley et En Beauregard. Pour celui des finances, nous avons pu présenter au budget 2020 et 2021 une baisse de notre coefficient d'impôt de 92,1% à 88% cela n'était plus arrivé depuis 15 ans.

M. Guillet croit pouvoir affirmer que le Conseil communal n'a pas ménagé ses efforts dans le but de poursuivre d'une part les divers travaux et, d'autre part, de nous permettre de mener à terme de nouveaux projets. En effet, nous avons poursuivi les actions engagées en identifiant des nouvelles priorités et réalisations nécessaires à l'amélioration de notre commune, de ses équipements et au renforcement de la vie associative qui, par la diversité des structures existantes, joue tout au long de l'année un rôle essentiel pour la commune. Ces travaux ont nécessité un engagement ou patience, persévérance et volonté de trouver pour chaque problème une solution qui doivent être les maîtres-mots de l'action politique, pour le bien de notre population.

Mais c'est bien grâce à la confiance que lui témoigne la population treyvalienne que le Conseil communal a pu réaliser cela.



Pour cinq conseillères et conseillers, c'était mardi passé la dernière séance de Conseil et, ce soir, la dernière assemblée communale en tant que membres de l'exécutif. Dès samedi, ils retourneront du côté du législatif.

Il s'agit de Chantal Freymond, Véronique Decorvet, Frédéric Peiry, Michel Bapst et Jean-Joseph Waeber.

M. Guillet tient à les remercier de tout le travail effectué, de leurs compétences, ainsi que l'esprit constructif et collégial qu'ils nous ont apportés.

Chers amis, je vous suis très sincèrement reconnaissant pour votre travail et votre complicité. Je vais, mais je crois que je peux dire, nous allons vous regretter, c'est bien la preuve que vous nous êtes précieux.

Aujourd'hui, vous êtes plus riche qu'hier, vous avez acquis une expérience unique au monde et M. Guillet leur souhaite que cela leur soit utile dans leur vie future.

M. Vincent Guillet se plaît à relever l'excellente ambiance qui règne au sein du Conseil communal. Cela facilite grandement la communication et les échanges et simplifie leur travail. Il a eu énormément de plaisir à partager ses mardi soir en leur compagnie. Il remercie également aux autres membres du Conseil qui poursuivent l'aventure avec lui.

Merci également à leurs familles qui les ont soutenus dans leurs tâches.



M. Guillet voudrait également féliciter notre secrétaire communale Sandra, pour ses 15 ans d'activité au sein de notre commune.

Sandra tu es une des pièces maîtresse de notre commune, ta disponibilité et ta connaissance des dossiers, sont pour nous, membre du conseil, une chance énorme. Merci d'être cette personne souriante sur qui nous pouvons toujours compter ! Je te suis très reconnaissant pour tout ton travail. Au nom du conseil je te remercie pour tout ce que tu fais.

M. Vincent Guillet remercie également tous les protagonistes de l'entreprise communale. Que ce soit, les collaboratrices de l'administration, les concierges, le personnel édilitaire et les auxiliaires.

Ses remerciements vont également à tous les membres des commissions communales qui ont œuvré durant ces cinq années passées avec compétence.

Au nom du Conseil communal, il les remercie toutes et tous de leur participation à cette assemblée. Il souhaite à chacune et chacun une bonne fin de soirée et que la santé soit avec vous.



Bonne soirée et bel été

Assemblée communale du 22 avril 2021

66

L'assemblée est levée à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet